



**Acte n° 2023D009**  
**Délibération portant acquisition de terrains**

Le 06 mars 2023, à 20h30, en Mairie de Monesties, se sont réunis les membres du Conseil Municipal,

**Etaient présents :** Marty Denis, Benazech Roland, Risse Sylvie, Goulesque Didier, Routhe Jean-Paul, Blanc-Antès Danielle, Ducros Alexandre, Pietropoli Jean-Philippe, Jean Louis CORTESE, Lequeux Jean-Louis.

**Etaient absent(s) excusé(s) :** Selam Fatima, Joëlle DURAND, Faugères Karine, Frayssinet Sylvie, Verdier Jean-Pierre

**Pouvoirs :**

Karine FAUGERES donne pouvoir à Didier GOULESQUE  
Sylvie FRAYSSINET donne pouvoir à Danielle BLANC-ANTES  
Karine DURAND donne pouvoir à Sylvie RISSE  
Fatima SELAM donne pouvoir à Denis MARTY  
Sylvie PRAYSSINET donne pouvoir à Danielle BLANC ANTES  
Jean Pierre VERDIER donne pouvoir à Roland BENAZECH

**Le secrétariat a été assuré par :** Jean Philippe PIETROPOLI

Le conseil municipal de la commune de Monestiés

Nous avons reçu une proposition de vente pour la parcelle BC0161 en sa totalité de 2775 m<sup>2</sup> et une bande de terrain de 10 mètres de largeur de la parcelle BC0192 parallèle au bâtiment des ateliers municipaux de la mairie de Monesties jusqu'à intersection de la parcelle BC0161.

Considérant l'intérêt que pourrait avoir cette parcelle pour la commune,  
Considérant, que le prix de vente des surfaces sus cités est de 1000.00 euros TTC,

**Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,**

**Décide :**

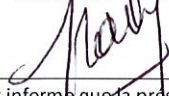
D'acquérir la parcelle BC011 dans sa totalité ainsi que la bande de terrain de la parcelle BC0192 comme expliqué ci-dessus,  
D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.**

Fait à Monesties, le 06/03/2023

Monsieur le Maire

Denis MARTY



---

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.